LA REFORME DES LYCEES



Graduation!

- ► En 1ère et en Terminale, il y aura :
 - Des Enseignements Communs dispensés à tous les élèves
 - Des Enseignements de Spécialités aux choix
 - ▶ Des Enseignement Optionnels aux choix

► Un élève peut suivre une partie des enseignements dans un établissement autre que celui dans lequel il est inscrit lorsque ces enseignements ne peuvent être dispensés dans son établissement d'inscription

Septembre 2019 : Tronc commun 1ère et Tle

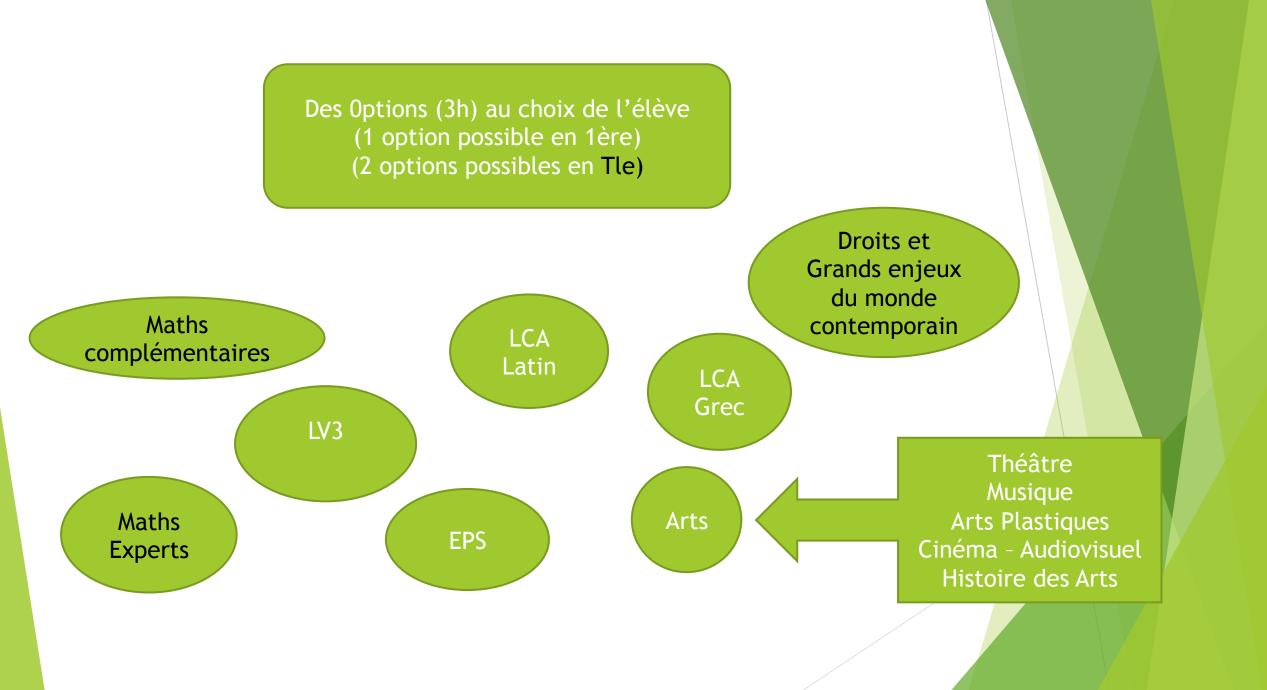
▶ 1 Tronc Commun avec 6 disciplines pour un horaire de 28h par semaine (au lieu de 30 h auparavant)

	1 ^{ère}	Tle	
Education morale et civique	0 h 30	0 h 30	
Education physique et sportive	2 h	2 h	
Enseignement scientifique	2 h	2 h	
Français	4 h		
Histoire-Géographie	3 h	3 h	
Langues vivantes A et B	4 h 30	4 h 30	
Philosophie		4 h	asse

- Des Spécialités aux choix de l'élève (3 spécialités en 1ère et 2 en Tle)
 - Ces Spécialités doivent servir et aider pour une piste d'Orientation, mais cela ne veut pas dire CHOIX D'ORIENTATION

	1 ^{ere}	Ile
S.V.T	4 h	6 h
Physique-Chimie	4 h	6 h
Mathématiques	4 h	6 h
Numérique et Sciences Informatiques	4 h	6h
Sciences de l'Ingénieur	4 h	6h
S.E.S	4 h	6 h
Histoire-Géo., Géopolitique, Sciences Po.	4 h	6 h
Humanités, Littérature et Philosophie	4 h	6 h
Littérature, Langues et cultures de l'Antiquité	4 h	6 h
Langues, Littératures et cultures étrangères	4 h	6 h
Arts	4 h	6 h
Langues, Littératures et cultures étrangères	4 h	6 h

1 àra



Points de vigilance

- *A titre exceptionnel, le choix en Terminale d'une Spécialité différente de celle choisie en 1ère est possible après avis du Conseil de Classe en fin d'année scolaire
- L'oral et sa préparation à l'épreuve sont travaillés dans le cadre des Enseignements de Spécialité
- L'option Maths Complémentaires est uniquement possible si l'élève ne prend pas la Spécialité Maths
- L'option Maths Experts ne peut être choisie que par les élèves prenant la Spécialité Maths



Les épreuves en Première et Terminale

- Ces épreuves concernent :
 - les épreuves anticipées
 - les épreuves ponctuelles
 - le contrôle continu
- Les épreuves restent sur 2 années.
- Le Bac c'est :
 - ► 60% d'épreuves anticipées et d'épreuves ponctuelles
 - ▶ 40% de contrôles continus

60%

- ► Épreuves anticipées en classe de Première
 - → Français (un oral et un écrit)
 - → La spécialité abandonnée par l'élève

► Épreuves ponctuelles en classe de Terminale avec la Philo (écrit) + les Spécialités (2 écrits) + l'Oral en lien avec une ou deux spécialités

40 %

- ► Contrôle continu avec des épreuves communes en 1ère et Tle
 - ▶ 2 épreuves dans chaque discipline en 1ère (2ème et 3ème trimestre)
 - ▶ 1 épreuve dans chaque discipline en Terminale (2ème trimestre), donc ce contrôle porte sur des enseignements qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale

Au final on a:

- ▶ 30% : moyenne des notes obtenues par le contrôle continu lors des épreuves communes portant sur le Tronc Commun
- ▶ 10% : moyenne de l'évaluation des résultats de l'élève en Première et Terminale, attribuée par les enseignants et signifiée sur le Livret Scolaire

L'exception qui confirme la règle...

- La Spécialité non gardée en Terminale sera évaluée en 1ère
- Les élèves redoublant la classe de 1^{ère} doivent de nouveau présenter les épreuves anticipées et les notes obtenues se substituent à celles de l'année précédente
- Les élèves échouant en Terminale et qui retente le Bac l'année d'après peuvent demander à conserver les notes des épreuves anticipées de Français
- Le choix des LV est opéré par l'élève au seul moment de l'inscription à l'examen
- Les sujets des épreuves de contrôles continus seront centralisés dans une Banque Nationale Numérique
- L'organisation des épreuves de contrôles continus est à la charge de l'établissement scolaire où est scolarisé l'élève
- Il est possible de se regrouper avec un ou plusieurs établissement scolaire pour une partie ou toutes les épreuves de contrôle continu
- En cas de redoublement de la Terminale, ou d'arrêt de scolarité après échec à l'examen, l'élève gardera ses notes du contrôle continu de 1ère
- L'épreuve obligatoire **Oral de Terminale** (environ 20 min) doit porter sur un projet adossé à une ou 2 Spécialités choisies par l'élève



Ce qui disparait

- La semaine d'épreuve du Baccalauréat
- Changement dans les coefficients des épreuves
- Changement dans les épreuves que l'on doit passer (Spécialités + Oral)
- Les Maths qui disparaissent du Tronc Commun en 1ère et Terminale même si on les retrouve dans les spécialités et/ou les options
- Fin des 3 filières au Lycée Général (ES L S)
- ► Fin des TPE

